

Vivre, travailler et résider en Alberta.



Si vous songez à travailler en Alberta, le programme Travailleurs étrangers temporaires pourrait vous permettre d'y parvenir. Ce programme exige que vous :

1. **Trouvez un employeur** prêt à vous embaucher et qui a obtenu l'autorisation de vous embaucher auprès du gouvernement du Canada.

Il convient de noter :

- **Que le gouvernement albertain ne met pas en regard les ressortissants étrangers aux opportunités d'emplois en Alberta.** Les ressortissants étrangers doivent trouver de façon autonome des emplois canadiens. Par contre, nous pouvons vous fournir les renseignements afin que vous trouviez ces opportunités d'emplois.
 - Lorsque vous cherchez un emploi, **nous suggérons d'orienter vos recherches en Alberta**, car il est possible que les compétences reconnues dans les pays à l'extérieur du Canada ne soient pas reconnues en Alberta. La connaissance du fonctionnement de votre emploi en Alberta permet de vous préparer à satisfaire aux processus d'accréditation, d'inscription ou de reconnaissance de compétences pouvant exister. Ce processus concerne principalement les ingénieurs, les ouvriers qualifiés, les infirmiers et les médecins.
 - Si vous décidez d'utiliser les services d'un bureau de placement pour trouver un emploi en Alberta, **le bureau ne peut facturer directement des frais. Cette pratique est illégale.** Un bureau de placement peut facturer des frais pour vous aider à préparer un curriculum vitæ, mais il ne peut exiger l'achat de ses services comme condition pour vous aider.
2. **Demandez un permis de travail** auprès d'une ambassade canadienne près de chez vous. Consultez les « sites Web utiles » de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour obtenir le formulaire de demande d'un permis de travail.

Voici certains éléments à considérer avant de venir en Alberta :

- **Votre connaissance de la langue anglaise.** L'anglais est la principale langue utilisée en Alberta. Vous pouvez suivre des cours de perfectionnement de la langue anglaise après votre arrivée en Alberta. Toutefois, si l'anglais n'est pas votre langue maternelle, il est souhaitable d'améliorer vos compétences en anglais avant votre arrivée en Alberta.

- **Choix d'hébergement** en Alberta. Le prix moyen d'un appartement de deux chambres à coucher est de 700 à 1 100 \$ CA par mois.
- **Argent et services bancaires** vous permettant d'ouvrir un compte auprès d'une institution financière, telle qu'une banque ou une caisse populaire. Après avoir trouvé un emploi, vous devriez recevoir un revenu régulier, une ou deux fois par mois, en fonction de l'accord que vous avez pris avec votre employeur. Renseignez-vous sur les politiques de votre employeur ainsi que sur les normes d'emploi en Alberta à l'égard du salaire du travail.
- **Soins de santé:** La plupart des personnes qui résident et travaillent en Alberta ont un accès universel aux hôpitaux et aux services médicaux en vertu du Régime d'assurance maladie de l'Alberta (AHCIP). En tant que travailleur étranger temporaire, il incombe à votre employeur de veiller à ce que vous soyez protégé par une assurance médicale et de maladie et par l'indemnisation des accidentés du travail lorsque vous arrivez au Canada.
- **Permis de conduire.** Toute personne en provenance d'autres pays que le Canada, les États-Unis, l'Allemagne, l'Autriche et le Japon doit passer un test pour toutes les catégories de permis, en plus de fournir les renseignements médicaux et visuels pertinents.

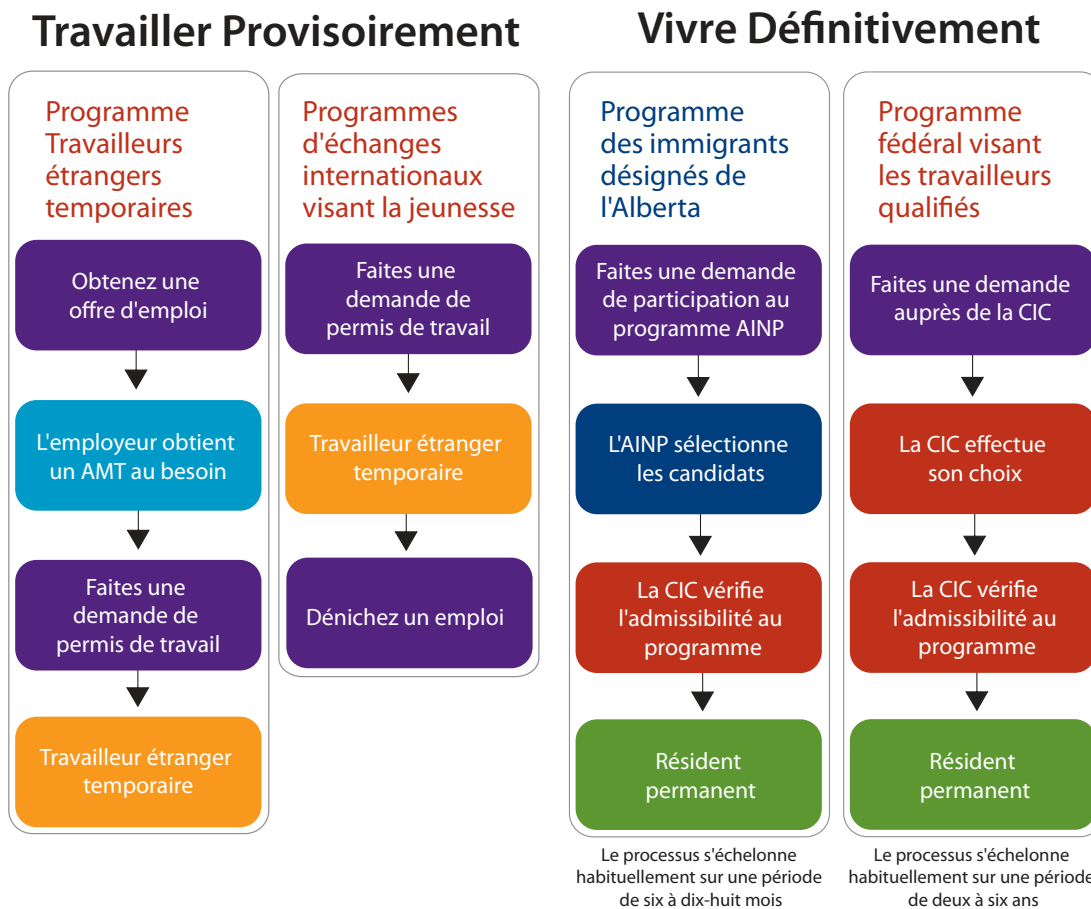
Alberta Immigrant Nominee Program, AINP (Plan de nomination d'immigrant de l'Alberta)

Le AINP est géré par le gouvernement de l'Alberta, en collaboration avec Citizenship and Immigration Canada (Citoyenneté et Immigration Canada).

Après avoir travaillé pour un employeur albertain à titre de travailleur étranger temporaire pendant six mois, vous pouvez lui demander de vous offrir un poste permanent et de recommander votre candidature pour la résidence permanente.

Pour que votre employeur vous recommande en vertu du AINP, vous devez occuper un emploi à temps plein admissible en vertu de ce programme. Consultez la liste des sites Web utiles à la page 2 pour obtenir le détail des métiers spécialisés et semi-spécialisés admissibles en vertu du AINP.

Options d'immigration



CIC - Citoyenneté et Immigration Canada
AMT - Avis relatif au marché du travail
AINP - Alberta Immigrant Nominee Program
(Programme des candidats de l'Alberta)

Assistance téléphonique pour les travailleurs étrangers
1-877-427-6419 (en Alberta)
1-780-427-6419 (à l'extérieur de l'Alberta)
immigration.info@gov.ab.ca

Il convient de noter : ce tableau comporte un aperçu général des programmes offerts.

Sites Web utiles :

Renseignements sur le permis de travail: www.cic.gc.ca
Métiers spécialisés admissibles en vertu du AINP: www.albertacanada.com/immigration/immigrate/skilledworkers.html
Métiers semi-spécialisés admissibles en vertu du AINP: www.albertacanada.com/immigration/immigrate/semiskilledworkers.html

Sites Web sur l'emploi:

Emplois en Alberta — opportunités d'emplois affichées par les employeurs de l'Alberta qui souhaitent embaucher des travailleurs étrangers : www.albertacanada.com/jobs
Ce site Web vous permet de chercher des emplois par métier, par province et par ville : www.wowjobs.ca

Autres sites Web:

Alberta First: www.albertafirst.com/opportunities
Guichet emplois pour l'Alberta: www.alis.gov.ab.ca
Guichet national d'emplois du Canada: www.jobbank.gc.ca

www.AlbertaCanada.com/immigration

© 2008 Government of Alberta ISBN: 978-0-7785-7795-9
Printed in Canada for free distribution. Published: October 2008